

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 26 novembre 2024
Convocation du 19 novembre 2024

N° 2024_11_010

Objet : Finances - Règlement local de publicité intercommunal – appel à projet national

Le 26 novembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LABASTIDE DE VIRAC Espace communal La Cave, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Nicole ARRIGHI, Lison BOICHUT, Guy MASSOT, Yves RIEU,

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GRACIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, , Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL,

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 35
Vote contre : pour : 35 abstention :

Nicolas Clément, vice-président à l'urbanisme informe le Conseil communautaire que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a souhaité répondre à un appel à projet de l'Etat pour le financement de l'élaboration des « règlements locaux de publicité intercommunaux » (RLPi).

La candidature de la Communauté de communes été retenue au titre de cet appel à projet. Seules quatre candidatures ont été retenues au niveau national, avec pour conséquence de voir la dotation obtenue s'élever à 37 500 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de financement à intervenir avec l'Etat.

Autorise le Président à signer la convention

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Jean-Yvon MAUDUIT

